

Bureau de l'efficacité de la réglementation et des services

Rapport annuel 2016-2017



New Brunswick
Nouveau Brunswick

Table des matières

Message du ministre responsable de la Politique d'expansion du commerce et du président du Conseil de l'emploi.	1
Saisir les occasions dans la région de l'Atlantique : l'efficacité de la réglementation régionale	2
Les barrières commerciales dans la région : les coûts et les possibilités.	3
Saisir les occasions dans la région de l'Atlantique : le travail du Bureau afin de procéder à une plus grande harmonisation de nos systèmes réglementaires.	5
La réduction du fardeau réglementaire : le travail du Nouveau-Brunswick.	7

**Bureau de l'efficacité de la réglementation et des services
Rapport annuel 2016-2017**

Publié par :

Secrétariat du conseil de l'emploi du Nouveau-Brunswick
Ministère des Transports et de l'Infrastructure
Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

ISBN 978-1-4605-1543-3 (PDF: English)
ISBN 978-1-4605-1544-0 (PDF : français)

11813

Message du ministre responsable de la Politique d'expansion du commerce et du président du Conseil de l'emploi

À titre de ministre responsable de la Politique d'expansion du commerce et président du Conseil de l'emploi, et compte tenu de mon expérience dans le secteur privé, je comprends l'impact que les règlements en double, inutiles et trop complexes ont sur les entreprises. Ayant l'avantage de connaître les deux points de vue, je sais que nous pouvons réduire le fardeau inutile sans compromettre les mesures de protection que nous valorisons tous dans le cadre d'un système réglementaire rigoureux. Et c'est exactement ce que nous avons fait.

Entre autres, nous avons mené un sondage auprès de notre milieu d'affaires afin de trouver les principales difficultés et nous cherchons activement à simplifier les situations qui sont ressorties. Nous avons apporté diverses modifications réglementaires et législatives pour faciliter les opérations des entreprises et nous continuons de travailler avec nos partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux pour éliminer les barrières commerciales et les problèmes de mobilité de la main-d'œuvre.

Le Bureau de l'efficacité de la réglementation et des services a été établi en 2015 pour diriger un projet de transformation dans la région de l'Atlantique afin de réduire le fardeau inutile et d'améliorer la prestation des services du gouvernement aux entreprises. Et au cours de ses deux premières années, le Bureau a obtenu des résultats réels afin d'atteindre cet objectif.

Au cours de la dernière année, il s'est élargi pour englober Terre-Neuve-et-Labrador, donnant vraiment une portée régionale à notre travail afin d'exploiter les possibilités économiques associées à l'efficacité réglementaire dans la région. Nous avons déjà harmonisé les règles dans des domaines comme l'hygiène et la sécurité au travail, les transports, les normes d'emploi et l'approvisionnement, pour n'en nommer que quelques-uns.

Nous sommes déterminés à créer des conditions qui mèneront à la création de plus d'emplois dans notre province.

Je suis reconnaissant du soutien, de la collaboration et du leadership de mes collègues de la région de l'Atlantique dans l'adoption d'une approche commune à l'égard de cette importante question.

Nous croyons tous que l'union fait la force.



L'honorable Roger Melanson
Ministre responsable de la Politique d'expansion du commerce
Président du Conseil de l'emploi



Saisir les occasions dans la région de l'Atlantique : **l'efficacité de la réglementation régionale**

Les premiers ministres des quatre provinces de l'Atlantique ont créé le Bureau de l'efficacité de la réglementation et des services et se sont engagés à l'égard de celui-ci pour diriger et accélérer la réduction des barrières commerciales et réglementaires qui ralentissent le commerce et constituent un fardeau inutile pour les entreprises de la région.

Les premiers ministres ont vu une possibilité en 2015, soit que l'impératif de la réduction des formalités administratives à l'intérieur de chaque province, malgré son importance, minimise l'ampleur de la possibilité économique qui peut être réalisée en adoptant une approche régionale dans nos quatre provinces.

Nos gouvernements voient le potentiel et l'avantage d'éliminer les barrières imprévues, surtout l'accumulation de petites distinctions, qui se sont faites au fil des années.

Bon nombre des variations en question sont seulement des distinctions ne comportant aucune différence. Mais ensemble, elles ont un impact cumulatif énorme. Elles entraînent une augmentation énorme des coûts des entreprises régionales et empêchent les petites entreprises de s'étendre dans d'autres provinces. Elles ont formé des murs invisibles, murs que nous ne pouvons tout simplement plus nous permettre.



Qu'est-ce que le fardeau réglementaire?

Le temps et l'argent qu'une entreprise doit consacrer afin de se conformer à un règlement, une loi, une politique, une procédure ou des pratiques. Cela comprend aussi les services gouvernementaux et les processus internes qui, après avoir été changés, ont un impact sur les entreprises.

Le fardeau réglementaire comprend les dépenses, les droits et le temps consacré à la conformité, y compris la recherche d'information, la demande et la réception de l'autorisation de la part du gouvernement d'être en activité (permis, licences et attestations). Cela comprend aussi le temps consacré aux formalités administratives et aux inspections.

L'imposition, le salaire minimum et les dépenses gouvernementales sont exclus.

Les barrières commerciales dans la région : les coûts et les possibilités

Le Bureau de l'efficacité de la réglementation et des services dirige et accélère la réduction des barrières commerciales et réglementaires dans la région, lesquelles ralentissent le commerce et représentent un fardeau inutile pour les entreprises de la région, empêchant la croissance des entreprises. Il a commencé par créer une base commune et solide afin d'obtenir une plus grande efficacité réglementaire dans la région. Pendant que ce travail de base était en cours, toutes les provinces ont participé aux équipes interprovinciales afin de cerner et de mettre en œuvre les premières possibilités de plus grande harmonisation de nos systèmes en agissant rapidement.

Pour mieux comprendre l'importance et la portée de la possibilité, le Bureau a fait appel au Conseil économique des provinces de l'Atlantique (CEPA) pour mener une recherche afin de quantifier l'impact des barrières commerciales et réglementaires dans la région et définir les priorités de travail du Bureau. Le CEPA a fait les conclusions suivantes :

Compte tenu de sa taille, le Canada atlantique est trop réglementé, ce qui nuit à la compétitivité de ses entreprises par rapport à celles dans les autres provinces.

- Pour atteindre le marché du Canada atlantique au complet, lequel correspond seulement à 15 % de celui de l'Ontario, une entreprise établie dans la région doit se conformer à quatre ensembles de normes et de règlements provinciaux.
- L'accès à des marchés provinciaux bien plus petits réduit la capacité des entreprises du Canada atlantique de bénéficier d'économies d'échelle.

« Les barrières commerciales interprovinciales peuvent augmenter les coûts, réduire l'efficacité, abaisser les bénéfices, nuire au service à la clientèle et dissuader les investissements. La recherche et les entrevues du CEPA auprès des entreprises valident la nécessité d'avoir une organisation comme le Bureau de l'efficacité de la réglementation et des services pour aider à diriger la réforme réglementaire au Canada atlantique. »

Le commerce interprovincial est plus important pour l'économie du Canada atlantique que l'ensemble du Canada

- Le commerce interprovincial représente 59 % du PIB du Canada atlantique, comparativement à 39 % à l'échelle nationale.
- Le commerce interprovincial total au Canada atlantique (les exportations plus les importations) s'établit à 65 milliards de dollars, ce qui soutient environ un emploi sur six.

... par contre il est plus coûteux pour les entreprises du Canada atlantique de faire du commerce interprovincial que pour les entreprises dans d'autres régions du pays.

Le Canada atlantique a plus à gagner de l'élimination des barrières commerciales que le reste du pays.

- Selon les estimations, les gains découlant de l'élimination de toutes les barrières commerciales au Canada pourraient correspondre à 3,3 % du PIB (65 milliards de dollars). Dans le cas des provinces de l'Atlantique, les gains sont proportionnellement plus élevés, s'établissant à 7,6 % du PIB (8,5 milliards de dollars).
- Selon les estimations, une réduction de 10 % dans les coûts commerciaux entre les trois provinces des Maritimes uniquement devrait augmenter le PIB de chacune d'une proportion combinée de 1,4 %.

David Chaundy
Directeur de la recherche au CEPA



Le CEPA a cerné les domaines suivants ayant une importance stratégique et économique pour une intervention de la part du Bureau : l’approvisionnement, les normes d’emploi, les normes de sécurité et les transports. La collaboration avec les autres provinces de l’Atlantique a permis de réaliser des progrès dans tous les domaines.

L’efficacité réglementaire dans la région et l’Accord de libre-échange canadien (ALEC), qui met beaucoup l’accent sur l’efficacité réglementaire au niveau *national*, se renforcent mutuellement. Le CEPA a souligné la nécessité d’adopter une approche régionale et nationale d’efficacité réglementaire, puisque le lourd fardeau réglementaire de la région est en partie le lot des petites provinces et de la division des pouvoirs entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

Grâce à l’établissement d’une infrastructure régionale qui donne des résultats dans des domaines comme les transports, l’indemnisation des accidents du travail, l’hygiène et la sécurité au travail et l’approvisionnement, la région sera bien plus en mesure de faire avancer le travail à la table nationale. Cela signifie aussi que la coopération réglementaire ne s’arrêtera pas lorsque les éléments maintenant compatibles dans la région ne sont pas des priorités à l’échelle nationale.



Saisir les occasions dans la région de l'Atlantique : **le travail du Bureau afin de procéder à une plus grande harmonisation de nos systèmes réglementaires**

Camionnage

- Normalisation du profil des transporteurs pour l'industrie du camionnage.
- Élargissement de la formation commune des responsables de l'application de la loi.
- Délivrance d'un permis commun [Nouvelle-Écosse (N.-É.) et Nouveau-Brunswick (N.-B.)] pour le transport de dimensions excédentaires.
- Harmonisation des exigences relatives aux grands trains routiers.

Normes du travail

- Harmonisation par la N.-É., le N.-B. et l'Î.-P.-É. des modifications du salaire minimum qui devient le 1er avril.
- Harmonisation des exigences relatives à la tenue des dossiers pour les employeurs avec l'adoption de modifications législatives au N.-B., en N.-É. et à l'Î.-P.-É.

Normes de sécurité / Indemnisation des accidents du travail

- Reconnaissance mutuelle de la protection de la tête et des pieds, de la formation aux comités d'hygiène et de sécurité au travail (CHST), de la formation en secourisme.

- Adoption par les régimes d'indemnisation des accidents du travail au N.-B., à Terre-Neuve-et-Labrador (T.-N.-L.) et l'Î.-P.-É. d'un seul numéro d'entreprise de Revenu Canada.
- Détermination par un groupe de travail de l'Atlantique sur les régimes d'indemnisation des accidents du travail d'autres possibilités d'harmonisation dans les régimes en question.

Approvisionnement

- Format et contenu communs des demandes de propositions (DP) au N.-B., en N.-É. et à l'Î.-P.-É. pour les biens et les services.
- Réalisation prévue de documents communs d'invitation à soumissionner pour la construction en 2019.
- Consultation mixte de la communauté de fournisseurs afin de dégager d'autres barrières à la présentation de soumissions pour les travaux publics dans la région.

Mobilité de la main-d'œuvre

- Harmonisation du processus de demande et de la durée des permis pour les experts en sinistre afin d'intervenir face aux événements météorologiques violents.
- Transition graduelle de quatre permis provinciaux vers un permis régional pour les activités et les professions en sécurité publique.

Avant et après : l'harmonisation réglementaire dans la région

Les quatre provinces ont de nombreuses différences administratives qui ont pris de nombreuses années à s'établir. Des différences sont nécessaires; mais bon nombre ne le sont pas. Les différences inutiles ajoutent de la complexité et des coûts pour les entreprises ou les opérations dans plus d'une province. Elles sont aussi un obstacle aux entreprises qui veulent étendre leurs activités. Les exemples suivants viennent des Maritimes seulement, car les mesures ont été prises avant que Terre-Neuve-et-Labrador ne devienne un partenaire du Bureau en décembre 2016. Voici quelques exemples de ce que nous avons avant et de ce que nous avons après l'harmonisation :

Harmonisation de la date de modification du salaire minimum

Avant que la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard n'harmonisent les dates de modification du salaire minimum, la date a changé 18 fois de 2010 à 2015.

Donc une entreprise ayant des employés dans les trois provinces devait faire le suivi de 18 dates. Modifier le salaire minimum à la même date signifie que la même entreprise n'a qu'à faire le suivi d'une seule date. De plus, ce n'est que logique.

Année	Date de modification du salaire minimum			
	Î.-P.-É.	N.-B.	N.-É.	
2010	1 ^{er} juin et 1 ^{er} octobre	1 ^{er} avril et 1 ^{er} septembre	1 ^{er} avril	Avant : 18 dates différentes
2011	1 ^{er} juin et 1 ^{er} octobre	1 ^{er} avril	1 ^{er} octobre	
2012	1 ^{er} avril	1 avril	1 ^{er} avril	
2013	S.O.	S.O.	1 ^{er} avril	
2014	1 ^{er} avril et 1 ^{er} octobre	31 décembre	1 ^{er} avril	
2015	1 ^{er} juillet	S.O.	1 ^{er} avril	
2016	1 ^{er} octobre	1 ^{er} avril	1 ^{er} avril	
2017	1 ^{er} avril	1 ^{er} avril	1 ^{er} avril	Après : 1 date

Ce petit changement permet aux entreprises touchées des Maritimes d'économiser 21 000 \$ chaque année.

Documents communs d'invitation à soumissionner : les biens et services

Le gouvernement achète beaucoup de biens et de services et de nombreuses entreprises veulent faire affaire avec plus d'un gouvernement.

Les différences dans les formulaires qui sont exigés par chaque province d'une entreprise peuvent créer des difficultés inutiles pour les entreprises qui veulent présenter une soumission pour les travaux. Pour faciliter le processus, les trois provinces maritimes ont apporté des changements afin que leurs demandes de propositions aient le même aspect et la même convivialité ainsi que le même contenu.

	Avant l'harmonisation régionale	Après l'harmonisation régionale
Î.-P.-É.	Structure du modèle <ul style="list-style-type: none"> – Particulière à l'Î.-P.-É. – Aucune DP négociée (concomitante) – Aucune DP négociée (consécutive) 	Les DP ont la structure suivante : <ul style="list-style-type: none"> – Partie 1 - invitation et directives de soumission – Partie 2 - Évaluation – Partie 3 - Conditions générales – Annexe A - Modèle d'entente – Annexe B - Formulaire de présentation – Annexe C - Formulaire de tarification – Annexe D - Détails de la DP Toutes ont : <ul style="list-style-type: none"> – Une DP négociée (concomitante) – Une DP négociée (consécutive)
N.-É.	Structure du modèle <ul style="list-style-type: none"> – Particulier à la N.-É. – Une DP négociée (concomitante) – Une DP négociée (consécutive) 	
N.-B.	Structure du modèle <ul style="list-style-type: none"> – Particulier au N.-B. – Aucune DP négociée (concomitante) – Aucune DP négociée (consécutive) 	

Grâce à l'harmonisation de nos règles et exigences, il est plus facile pour les entreprises de faire affaire dans la région.



La réduction du fardeau réglementaire : le travail du Nouveau-Brunswick

Sondage sur les formalités administratives

Au cours de l'automne 2016, l'Initiative des services souples aux entreprises a été lancée afin d'établir lesquels parmi les services aux entreprises du gouvernement provincial qui sont utilisés le plus souvent fonctionnent et lesquels ont besoin d'une amélioration. À cette fin, Service Nouveau-Brunswick (SNB) a élaboré et publié en partenariat avec le milieu des affaires un sondage en ligne sur les formalités administratives durant la semaine de sensibilisation aux formalités administratives en janvier 2017. En tout, SNB a reçu 393 sondages de 252 répondants. Les possibilités d'amélioration seront ciblées en fonction des commentaires reçus.

Projet pilote de kiosque de libre-service dans les centres de service à la clientèle

SNB a fait l'essai d'une option de libre-service dans son centre de service à la clientèle de Moncton. Les clients qui veulent faire de simples transactions peuvent maintenant éviter d'attendre en file en utilisant un kiosque de libre-service avec une aide au besoin. Par exemple, ils peuvent eux-mêmes renouveler leur immatriculation de véhicule à moteur et recevoir leur immatriculation papier et la vignette.

Les commentaires initiaux de la clientèle ont été extrêmement positifs. SNB continuera d'améliorer le modèle de kiosque de libre-service avant de mettre en œuvre cette option dans les autres centres de service à la clientèle.

Lignes téléphoniques des centres de service à la clientèle

Les lignes téléphoniques des centres de service à la clientèle ont été déplacées à partir des 32 magasins vers Téléservices de SNB en 2017. Auparavant le personnel de SNB se concentrait sur les interactions au comptoir avant de répondre aux appels entrants. Aujourd'hui ce sont des professionnels qualifiés à Téléservices qui répondent, et le taux de résolution au premier appel des demandes de la clientèle dépasse 80 %. Les professionnels de Téléservices peuvent maintenant remplir une demande d'immatriculation de véhicule à moteur d'un client (et voir à bien d'autres services de SNB), ce qui permet à la clientèle de faire ses transactions entièrement à partir de la maison.

Location de locaux d'habitation

Lorsqu'un locataire loue des locaux d'habitation, il conclut une entente de location avec le propriétaire. Cette entente constitue un contrat (bail) entre le propriétaire et le ou les locataires.

Le nouveau site Web de la location de locaux d'habitation est maintenant prêt. Le site, adapté aux appareils mobiles, comporte des mesures conviviales pour simplifier les recherches des propriétaires et des locataires tout en offrant un accès aux formulaires et aux vidéos explicatives en ligne. Les vidéos sont offertes en sept langues. Le Tribunal sur la location de locaux d'habitation travaille aussi afin d'offrir les vidéos en malécite et en micmac pour refléter les deux langues parlées par les collectivités des Premières Nations au Nouveau-Brunswick. Depuis le lancement du nouveau site, il a connu une augmentation de 49 % du trafic en ligne et une diminution de 11 % des appels se rattachant à de telles questions.

Le nouveau site Web permet aussi aux propriétaires et aux locataires d'accéder plus facilement aux services du Tribunal sur la location de locaux d'habitation pour régler des préoccupations se rattachant à leurs droits, obligations, ententes de location ou à la loi. Le nombre de cas entendus par le Tribunal a augmenté de 46 % par rapport au nombre de cas entendus en 2015.

Pour plus de renseignements, aller à www.snb.ca/je-loue/.

Règlement établi en vertu de la loi sur le montage et l'inspection des installations électriques

Pour le montage d'installations électriques d'une certaine taille et pour une certaine alimentation en électricité, les entrepreneurs-électriciens doivent soumettre les plans au gouvernement du Nouveau-Brunswick. Dans le cadre de l'ancien processus, 78 % des plans soumis au ministère de la Justice et de la Sécurité publique avaient déjà été examinés par un ingénieur. Pour éviter des examens inutiles et réaliser des gains d'efficacité, des changements ont été apportés au règlement, à savoir :

- La nécessité de faire approuver les plans par l'inspecteur électricien en chef des installations électriques du gouvernement du Nouveau-Brunswick a été éliminée. Dans le cas des installations de grande puissance, il faut maintenant soumettre un plan qui a été estampé par un ingénieur électricien.

- Le seuil de consommation d'électricité d'une installation dont le plan doit être estampillé par un ingénieur électricien a été augmenté pour éliminer la nécessité de faire examiner un plan par un ingénieur électricien pour des installations plus petites comportant moins de risques.

Ces initiatives devraient réduire le coût global et réaliser de plus grands gains d'efficacité pour les entreprises et le gouvernement. Les changements devraient aussi réduire les retards pour l'industrie et augmenter la rapidité et la productivité dans la réalisation d'un projet.

Programme de stockage des réservoirs de produits pétroliers : renouvellement du permis en ligne

Au cours de l'été et de l'automne 2016, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux a lancé un projet de renouvellement de permis en ligne dans le cadre du Programme de stockage de produits pétroliers. Ce projet a permis à un millier de petites et moyennes entreprises du Nouveau-Brunswick de demander et de recevoir leur permis annuel d'entreposage de produits pétroliers dans un délai de 15 minutes comparativement à une période de deux semaines auparavant.

Diversification des modes de prestation des services

Le gouvernement reçoit régulièrement des idées de programmes et de services de tierces parties externes. L'Unité d'analyse pour la diversification des modes de prestation de services peut aider les ministères à évaluer diverses propositions au nom du GNB. L'objectif est d'offrir une approche cohérente pour évaluer les idées novatrices de prestation des services venant du secteur privé. L'Unité peut coordonner toutes les propositions que reçoit le GNB et elle demandera l'apport de parties prenantes internes connexes au cours du processus d'évaluation.

Projet d'harmonisation de l'apprentissage

Le Partenariat pour la main-d'œuvre de l'Atlantique a été officiellement établi par le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique en juin 2012. Son but est d'aider la région et ses travailleurs à se préparer aux possibilités économiques considérables qui se dessinent à l'horizon. Dans le cadre du Partenariat, l'harmonisation du système d'apprentissage actuel dans les quatre provinces de l'Atlantique a été établie comme priorité élevée pendant que les pénuries de compétences et de main-d'œuvre, plus particulièrement dans la formation technique et les ouvriers qualifiés, sont souvent mentionnées comme obstacles à l'innovation et au développement. En date du 31 mars 2017, 80 % des 21 activités principales ont été réalisées. Entre autres, un système d'informatique commun a été approuvé dans l'ensemble des provinces de l'Atlantique. Le système offre une fonctionnalité accrue aux apprentis, fournisseurs de formation et employeurs (y compris les formulaires en ligne, le traitement des paiements, etc.). Le programme informatique offre aussi la souplesse pour répondre avec efficacité aux besoins actuels et émergents du marché du travail ainsi qu'en formation.

